



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/27
23 octobre 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-septième réunion
Montréal, 21 – 25 novembre 2005

PROPOSITIONS DE PROJET: FIDJI

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projet suivantes :

Fumigène

- Projet d'assistance technique pour la mise en place des technologies de remplacement, la réalisation de la conformité et l'élimination du bromure de méthyle PNUD, PNUE

Réfrigération

- Plan de gestion de l'élimination finale des substances appauvrissant la couche d'ozone PNUD, PNUE

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET– PROJETS NON PLURIANNUELS FIDJI

TITRES DES PROJETS**AGENCE BILATÉRALE/AGNCE D'EXÉCUTION**

a)	Projet d'assistance technique pour la mise en place des technologies de remplacement, la réalisation de la conformité et l'élimination du bromure de méthyle	PNUD
b)	Projet d'assistance technique pour la mise en place des technologies de remplacement, la réalisation de la conformité et l'élimination du bromure de méthyle	PNUE

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION

Ministère des administrations locales, du logement, des établissements des squatters et de l'environnement

**DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION DES SAO À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET
A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2004, EN DATE D'OCTOBRE 2005)**

Annexe E, Bromure de méthyle	2,1		
------------------------------	-----	--	--

B: DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2004, EN DATE DE SEPTEMBRE 2005)

Nom de la SAO	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité
Bromure de méthyle	2,1			

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)

n/d

AFFECTATIONS DANS LES PLANS D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS	Financement (\$US)		Élimination – tonne PAO
	a)	b)	
	100 000	16 950	1
			0

TITRE DU PROJET:	a)	b)
Consommation de SAO par l'entreprise (tonnes PAO):	n/d	n/d
SAO à éliminer (tonnes PAO):	2,1	
SAO à introduire (tonnes PAO):		
Durée du projet (mois):	36	
Montant initial demandé (\$US):	0	154 200
Coût final du projet:		
Coûts différentiels d'investissement (\$US):		
Coûts pour les imprévus (\$US):		
Coûts différentiels d'exploitation (\$US):		
Coût total du projet (\$US):	50 000	65 000
Participation locale au capital (%):	n/d	n/d
Élément d'exportation (%):	0	0
Subvention demandée (\$US):	50 000	65 000
Rapport coût-efficacité (\$US/kg):	n/d	n/d
Coûts d'appui à l'agence d'exécution (\$US):	4 500	8 450
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$US):	54 500	73 450
Financement de contrepartie confirmé (Oui/Non):	n/d	n/d
Échéances de surveillance incluses (Oui/Non):	Oui	Oui

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

Approbation globale

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le gouvernement des Fidji a, par l'intermédiaire du PNUD et du PNUE, soumis au Comité exécutif pour examen lors de sa 47^e réunion, un projet d'assistance technique pour la mise en place des technologies de remplacement, la réalisation de la conformité et l'élimination du bromure de méthyle dans le pays. La mise en œuvre de ce projet aboutira à l'élimination de 1,61 tonnes PAO de bromure de méthyle, ce qui représente la consommation totale des utilisations réglementées du bromure de méthyle admissible au financement.

2. Dans les îles Fidji, le Bromure de méthyle est principalement utilisé pour la fumigation des moulins, des graines de céréales stockées et des légumes secs, des bateaux, des bâtiments et des objets. Le projet d'assistance technique propose l'élimination totale du bromure de méthyle utilisé dans toutes ces applications : en facilitant le transfert de toutes les technologies de remplacement existantes dans les autres pays et en assurant la supervision dudit transfert si nécessaire; en organisant des programmes de formation en technologies de remplacement pour les fumigateurs et les autres utilisateurs du bromure de méthyle et en formant aussi les agents de douane pour assurer le contrôle du bromure de méthyle aux frontières. Les technologies de remplacement proposées dans ce projet sont déjà en utilisation dans les Fidji (par exemple, la phosphine) ou dans les autres pays (par exemple le fluorure de Sulfuryl et formiate éthylique. Bien que ces deux produits ne soient pas encore enregistrés, des assurances avaient été données lors des consultations avec le secteur industriel et les autorités compétentes pendant la préparation du projet, que la procédure d'enregistrement serait facile pour les Fidji, vu que les quantités requises ne sont pas importantes. La mise en œuvre de ces activités se fera en même temps que l'élaboration d'une série de mesures pour assurer une élimination réussie, durable et organisée du bromure de méthyle.

3. Le coût total du projet tel que soumis, est de 154 200 \$US (excluant les coûts d'appui d'agence) repartis ainsi qu'il suit: personnel technique (60 000 \$US), formation et transfert des technologies (65 200 \$US); développement des mesures politiques (15 000 \$US); et imprévus (14 000 \$US).

4. Le projet sera mis en œuvre conjointement par le PNUD et le PNUE. La gestion générale du projet sera assurée au niveau national par l'Unité de l'ozone sous l'égide du Ministère des administrations locales, du logement, des établissements des squatters et de l'environnement. Les intervenants joueront un rôle déterminant dans l'évolution et la mise en œuvre du projet par le biais du Groupe de travail technique consultatif sur le bromure de méthyle, un groupe d'intervenants constitué et considéré comme cadre de prise des décisions pour l'élimination du bromure de méthyle. La durée de la mise en œuvre du projet est estimée à trois ans.

5. Le programme d'assistance technique pour l'élimination du bromure de méthyle dans les îles Fidji avait été présenté avec une lettre du Ministre des administrations locales, du logement, des établissements des squatters et de l'environnement. Dans une correspondance séparée reçue au Secrétariat, il a été confirmé que le gouvernement des Fidji prend l'engagement d'assurer l'élimination totale de toutes les utilisations réglementées du bromure de méthyle, sans demander un financement supplémentaire au Fonds multilatéral.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Question de non-conformité

6. La consommation de référence du bromure de méthyle pour les Fidji est 0,67 tonne PAO. Les niveaux de consommation de 2003 et 2004 déclarés en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal étaient 1,51 et 1,61 tonnes PAO respectivement. 2,25 tonnes PAO de bromure de méthyle supplémentaires ont été consommées pour les utilisations de quarantaine et de pré-embarquement.

7. Comme il a été rapporté dans la proposition de projet, le calcul de la consommation de référence du bromure de méthyle pour Fidji n'a pas tenu compte des importations non déclarées de ce produit (les fumigations effectuées par des entreprises privées ne sont pas toujours enregistrées par les autorités compétentes dans les circonstances actuelles). Si l'on avait tenu un registre des importations, la consommation de référence du bromure de méthyle pour les Fidji aurait été supérieure à 2 tonnes PAO. En l'absence de toute preuve documentaire de sa consommation, le gouvernement des Fidji n'était pas en mesure de soumettre au Comité d'application une demande pour le changement de sa consommation de référence du bromure de méthyle.

8. À leur 16^e réunion, les Parties au Protocole de Montréal ont noté que les Fidji a communiqué pour 2003, pour la substance réglementée de l'Annexe E (bromure de méthyle), des données annuelles dépassant les niveaux fixés pour sa consommation de cette substance. En conséquence, pour l'année 2003, Fidji se trouvait en situation de non-respect de ses obligations au titre de l'Article 2H du Protocole de Montréal. Les Parties ont prié les Fidji de fournir d'urgence au Comité d'application un plan d'action comportant des objectifs assortis de délais précis pour assurer un prompt retour à une situation de respect (décision XVI/23). En réponse à une question du Secrétariat, le PNUE a indiqué que le gouvernement des Fidji a déjà soumis le plan d'action demandé pour l'élimination du bromure de méthyle, pour examen par les Parties au Protocole à leur 17^e réunion.

9. En ce qui concerne la demande de personnel technique, le Secrétariat a fait savoir que deux experts seront affectés dans les deux principaux ports de Fidji où se déroulent actuellement les utilisations du bromure de méthyle (ces ports sont loin de la capitale où se trouve le Bureau de l'ozone). Les experts assureront la surveillance continue des niveaux de consommation et de l'élimination du bromure de méthyle, produiront des rapports, veilleront à ce que le bromure de méthyle importé pour les besoins de la quarantaine et du pré-embarquement ne soit pas utilisé pour les applications réglementées, et organiseront les activités de sensibilisation pour promouvoir l'élimination du bromure de méthyle.

10. Le Secrétariat, le PNUD et le PNUE ont également examiné un certain nombre de questions relatives aux coûts et qui avaient toutes été prises en compte dans la proposition de projet révisée soumise à la 47^e réunion. En conclusion, le coût ajusté du projet est de 115 000 \$US, répartis ainsi qu'il suit : 65 000 \$US au PNUE pour le développement des

politiques, les programmes de formation et pour la supervision, et 50 000 \$US pour les équipements nécessaires pour la démonstration et la mise en œuvre des technologies de remplacement proposées. Le PNUE a été désigné agence d'exécution principale par le gouvernement des Fidji

RECOMMANDATION

11. Le Comité exécutif pourrait considérer l'approbation de la proposition de projet au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que l'élimination du bromure de méthyle sera réalisée en 2009 et qu'aucun autre financement ne sera accordé par le Fonds multilatéral pour l'élimination des utilisations réglementées du bromure de méthyle au Fidji, et sous réserve du fonctionnement des mécanismes du Protocole de Montréal visant à régler les problèmes de non-conformité.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Projet d'assistance technique pour la mise en place des technologies de remplacement, la réalisation de la conformité et l'élimination du bromure de méthyle	50 000	4 500	PNUD
b)	Projet d'assistance technique pour la mise en place des technologies de remplacement, la réalisation de la conformité et l'élimination du bromure de méthyle	65 000	8 450	PNUE

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS FIDJI

TITRE DU PROJET

AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION

a)	Plan de gestion de l'élimination finale: révision des politiques et mesures prises	PNUE
b)	Plan de gestion de l'élimination finale: accréditation des identificateurs des frigorigènes	PNUE
c)	Plan de gestion de l'élimination finale : laboratoire d'analyse des frigorigènes accrédité	PNUE
d)	Plan de gestion de l'élimination finale : développement d'une stratégie de transition relative aux inhalateurs à doseur	PNUE
e)	Plan de gestion de l'élimination finale: formation pour les techniciens d'entretien en réfrigération	PNUE
f)	Plan de gestion de l'élimination finale: programme de formation des agents de douane	PNUE
g)	Plan de gestion de l'élimination final : subvention pour le centre de recyclage et l'équipement	PNUE
h)	Plan de gestion de l'élimination finale : sensibilisation du public pour le secteur de l'entretien	PNUE
i)	Plan de gestion de l'élimination finale: unité de gestion du projet	PNUE

ORGANISME NATIONAL D'EXÉCUTION	Ministère des administrations locales, du logement, des établissements des squatters et de l'environnement
---------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2004, EN DATE D'OCTOBRE 2005)

Groupe I Annexe A: CFC	0,5*		
------------------------	------	--	--

- Consommation déclarée dans la proposition du plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) : 0

B: DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2004, EN DATE DE SEPTEMBRE 2005)

Nom de la SAO	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité
CFC	0			

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)	n/d
----------------------------------------------------------------------------	-----

AFFECTATIONS DANS LES PLANS D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS		Financement \$US	Élimination - tonne PAO
a) – e), g) - i)		22 600	
f)		105 000	2

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)	n/d
----------------------------------------------------------------------------	-----

TITRE DU PROJET:	a)	b)	c)	d)	e)	f)	g)	h)	i)
Consommation de SAO par l'entreprise (tonnes PAO):									
SAO à éliminer (tonnes PAO):									
SAO à introduire (tonnes PAO):									
Durée du projet (mois):	36	12	36	18	24	24	60	36	36
Montant initial demandé (\$US):	61 600	16 500	42 900	30 000	22 000	28 600	71 500	22 000	101 200
Coût final du projet :									
Coûts différentiels d'investissement (\$US):									
Coûts pour les imprévus (10%) (\$US):									
Coûts différentiels d'exploitation (\$US):									
Coût total du projet (\$US):	61 600	16 500	42 900	30 000	22 000	28 600	71 500	22 000	101 200
Participation locale au capital (%):									
Élément d'exportation (%):					n/d				
Subvention demandée (\$US):	61 600	16 500	42 900	30 000	22 000	28 600	71 500	22 000	101 200
Rapport coût/efficacité (\$US/kg):									
Coût d'appui à l'agence d'exécution (\$US):	8 008	2 145	5 577	3 900	2 860	3 718	6 435	2 860	13 156
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$US):	69 608	18 645	48 477	33 900	24 860	32 318	77 935	24 860	114 356
Financement de contrepartie confirmé (Oui/Non):					n/d				
Échéances de surveillance incluses (Oui/Non):					Oui				
RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT									Pour examen individuel

DESCRIPTION DU PROJET

12. Le gouvernement des Fidji a, par l'intermédiaire du PNUD et du PNUE, soumis au Comité exécutif pour examen lors de sa 47^e réunion, un plan de gestion de l'élimination finale des substances appauvrissant la couche d'ozone (PGEF), en vue de la mise en oeuvre par le PNUD et le PNUE.

Contexte

13. À sa 29^e réunion, le Comité exécutif avait approuvé le projet de plan de gestion des frigorigènes des Fidji, au coût total de 209 755 \$US, à mettre en œuvre conjointement par le PNUD et le PNUE. La mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale et des autres activités entreprises par le gouvernement des Fidji allait permettre de réduire la consommation des CFC dans le pays, la faisant passer de son niveau de référence de 33,4 tonnes à zéro en 2000. Depuis ce temps, et jusqu'en 2004, le gouvernement des Fidji n'a déclaré aucune consommation de CFC. Cependant, en 2004, le gouvernement a déclaré une consommation de 0,5 tonne PAO en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

Secteur de l'entretien en réfrigération

14. Depuis 2000, les Fidji ont maintenu leur avance dans l'élimination des CFC à travers une application rigoureuse de sa réglementation en matière des SAO, et grâce à l'assistance technique obtenue dans le cadre des projets du plan de gestion de l'élimination finale. Un système de permis d'importation des SAO a été introduit en 2000 et un système de quotas d'importation des SAO en décembre de la même année. Un système de quota pour le bromure de méthyle est actuellement examiné et devra être introduit en 2006.

15. Avant 1999, les CFC étaient principalement utilisés pour l'entretien en réfrigération et pour les équipements de climatisation. Depuis que les importations des CFC ont été interdites, les CFC récupérés et recyclés sont utilisés pour répondre aux besoins de l'entretien. Le nombre de réfrigérateurs domestiques à base de CFC en exploitation en 2004 était de 140 unités. Un nombre important de réfrigérateurs commerciaux et d'équipements de climatisation existants sera bientôt hors d'usage. La plupart des unités ont été remplacées par de nouveaux appareils sans CFC, et la dernière consommation déclarée de CFC-115 était de 0,3 tonne en 1999. En 2000, les Fidji ont arrêté les importations des véhicules dotés de climatiseur à base de CFC-12. Le nombre actuel de véhicules dotés de ces climatiseurs (environ 755 véhicules) devra baisser au cours des prochaines années au rythme des pratiques normales de réparation en vigueur dans le pays.

16. Les Fidji ne produisent pas des inhalateurs à doseur. Bien que les inhalateurs à doseur sans CFC soient déjà disponibles dans le pays, provenant en grande partie d'Australie, l'on trouve encore des produits pour les inhalateurs à doseur à base de CFC provenant d'autres pays.

17. Le pays compte 145 ateliers d'entretien en réfrigération dont 70 dans la capitale. Aux Fidji, 360 techniciens d'entretien en réfrigération sur 700 sont détenteurs de permis. Les grandes entreprises de maintenance disposent des techniciens compétents et bien formés, tandis que les

petits ateliers emploient généralement un personnel moins qualifié. Dans le cadre du plan de gestion de l'élimination finale, plus de 600 techniciens ont été formés aux bonnes pratiques pour éviter les pertes inutiles des SAO lors de la maintenance, de l'entretien et de la réparation des équipements à base de SAO existants. Cependant, lors de l'étude de préparation du plan de gestion de l'élimination finale, il avait été constaté que des techniciens non formés continuent à utiliser, tout à fait naturellement, le CFC pour vidanger les systèmes.

Activités proposées dans le plan de gestion de l'élimination finale

18. Le plan de gestion de l'élimination finale des Fidji comporte les sous projets suivants:
- a) Révision des politiques et mesures prises (61 600 \$US, PNUE): pour mener la révision de la législation et apporter les amendements nécessaires à la réglementation et à la Loi sur les substances appauvrissant la couche d'ozone de 1998.
 - b) Accréditation des identificateurs de frigorigènes (16 500 \$US, PNUE): pour la fourniture de deux identificateurs de frigorigènes et l'organisation de deux visites aux fabricants d'équipements, dans le cadre de la procédure d'accréditation;
 - c) Mise sur pied d'un laboratoire accrédité d'analyse des frigorigènes (42 900 \$US, PNUE) : pour la production du rapport d'analyse chimique en cas de poursuite;
 - d) Développement d'une stratégie de transition relative aux inhalateurs à doseur (30 000 \$US, PNUE);
 - e) Formation des techniciens d'entretien en réfrigération (22 000 \$US, PNUE): pour assurer une formation supplémentaire à 300 techniciens dans le domaine des bonnes pratiques en entretien;
 - f) Programme de formation des agents de douane (28 600 \$US, PNUE): pour la formation de tous les 370 agents de douane, l'amélioration de leurs connaissances sur en ce qui concerne les derniers développements dans le commerce illicite et l'élaboration des directives relatives au maniement des SAO confisquées;
 - g) Subvention pour le centre de recyclage et l'équipement (71 500 \$US, PNUD): pour l'amélioration du centre actuel de recyclage et la mise en place du programme de subvention pour l'appareil de récupération;
 - h) Sensibilisation du public pour le secteur de l'entretien (22 000 \$US, PNUE);
 - i) Unité de gestion du projet (101 200 \$US, PNUE), pour la mise sur pied d'une unité de gestion de projet placée sous la supervision directe de l'Unité de l'ozone et chargée de toutes les questions de politique; cette unité sera en contact direct avec le PNUD et le PNUE pour la mise en œuvre des activités approuvées dans le cadre du plan de gestion de l'élimination finale.

19. Le coût total du plan de gestion de l'élimination finale est de 396 300 \$US.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

20. À sa 45^e réunion, le Comité exécutif avait examiné deux demandes provenant du PNUD et du PNUE relatives à la préparation d'une proposition de projet pour l'élimination durable de toutes les SAO dans les îles Fidji. Le projet ainsi préparé visait l'élimination de la consommation du bromure de méthyle nouvellement identifiée, ainsi que la fourniture de l'assistance technique supplémentaire déjà identifiée, aux activités habituelles d'une mise à jour de plan de gestion des frigorigènes, afin de permettre aux Fidji d'assurer la durabilité de l'élimination des CFC préalablement réalisée en 2002.

21. Conformément à la décision 31/48, les Fidji ont préparé un rapport détaillé sur leur situation en ce qui concerne l'élimination des CFC. Dans son rapport périodique, le gouvernement des Fidji a identifié un certain nombre d'activités spécifiques supplémentaires nécessaires pour le maintien de son rythme d'élimination :

- a) Une demande pour 4 à 5 identificateurs de SAO pour les agents de douane;
- b) Une demande pour 2 à 3 appareils de récupération/recyclage;
- c) Une aide supplémentaire pour l'amélioration du centre de formation local pour les techniciens d'entretien en réfrigération; et
- d) La mise sur pied d'une base des données pour la surveillance des SAO.

22. Sur cette base, le Comité exécutif a approuvé le financement pour la préparation de la proposition du plan de gestion de l'élimination finale, « à condition que toutes les demandes de financement concernant les CFC dans le projet ainsi préparé soient directement liées aux besoins précis identifiés et aux quantités indiquées dans le rapport des Fidji sur la mise en œuvre de leur plan de gestion des frigorigènes » (décision 45/19).

23. Les informations contenues dans la proposition du plan de gestion de l'élimination finale des Fidji présentée à la 47^e réunion ont confirmé une fois de plus que la mise en œuvre du projet de plan de gestion des frigorigènes et des autres mesures gouvernementales relatives au contrôle des SAO a permis aux Fidji de prendre de l'avance dans la réalisation de leur objectif d'élimination et de maintenir ce rythme. Il en résulte que depuis 2000, la consommation des CFC des Fidji a été de zéro. Le tableau ci-dessous montre la consommation des SAO telle que déclarée dans le plan de gestion de l'élimination finale soumis à la 47^e réunion. Le Secrétariat a noté que la consommation des CFC de 2004, telle qu'indiquée est de zéro, nonobstant la déclaration de 0,5 tonne communiquée en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

Annexe	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Référence
CFC	59,76	26,72	13,74	13,11	9,38	0	0	0	0	0	33,40
Halon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres CFC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CTC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TCA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
HCFC	1,1	1,54	0,04	2,40	1,01	1,56	1,34	5,03	0,07	0	
BM	1,38	1,31	0	0	0,96	0,85	1,20	0,26	1,51	2,10	0,67

Source: Plan de gestion de l'élimination finale pour les substances appauvrissant la couche d'ozone (16 Septembre 2005).

24. Sur la base des observations susmentionnées, le Secrétariat a souligné que la demande de 396 300 \$US pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale des Fidji ne peut pas être justifiée et n'est pas conforme aux exigences du Comité exécutif spécifiées dans la décision 45/19. Considérant les coûts similaires de l'équipement et les besoins en formation spécifiquement identifiés par le gouvernement des Fidji, et considérant aussi le financement supplémentaire nécessaire pour le renforcement de l'unité de surveillance afin de permettre d'assurer la supervision globale et annuelle du plan de gestion de l'élimination finale, et de la production du rapport, le niveau maximum de financement qui pourrait être considéré pour le plan de gestion de l'élimination finale des Fidji, dans le respect des exigences de la décision 45/19, serait de 120 000 \$US.

25. À cet égard, le PNUE a indiqué que le gouvernement des Fidji a rencontré divers défis dans la mise en œuvre de la réglementation sur les SAO, et que son incapacité à relever ces défis de manière appropriée aurait un effet négatif sur son aptitude à assurer la durabilité de l'élimination, particulièrement en ce qui concerne l'application des mesures et les poursuites. Les nouvelles activités identifiées dans le rapport périodiques étaient basées sur les réactions d'un petit groupe d'intervenants. Lors de la préparation du plan de gestion de l'élimination finale, le gouvernement a pu néanmoins organiser des discussions détaillées avec les intervenants nationaux, plus particulièrement avec ceux chargés de l'application des lois et des poursuites. Le niveau du financement demandé (c'est-à-dire 345 000 \$US), est basé sur les directives relatives au plan de gestion de l'élimination finale contenues dans la décision 45/54.

26. Étant donné les considérations qui précèdent, le Secrétariat du Fonds et le PNUE (Agence d'exécution principale désignée par le gouvernement de Fidji) n'ont pas pu parvenir à un accord sur les coûts. Le Secrétariat a par ailleurs noté que la décision 45/54 stipule clairement que :

- a) « Les propositions du plan de gestion de l'élimination finale devraient être conformes à toutes les décisions pertinentes prises par le Comité exécutif ». Conformément à la décision 45/19, le niveau de financement du plan de gestion de l'élimination finale des Fidji devra être directement lié aux besoins précis identifiés et aux quantités indiquées dans le rapport des Fidji sur la mise en œuvre de leur plan de gestion des frigorigènes »; et
- b) « Les futures propositions de plan de gestion de l'élimination finale pour l'après 2007 pourraient comprendre des demandes de financement pouvant atteindre le

niveau indiqué ci-dessous, étant entendu que les propositions de projets devront toujours prouver que ce niveau de financement est nécessaire pour atteindre l'élimination totale des CFC ».

Comme l'indique la description du projet, la consommation des CFC des Fidji était de zéro de 2000 à 2003, et de 0,5 tonne en 2004.

27. Notant que le Secrétariat et le PNUE (en tant qu'agence d'exécution principale) ne sont parvenus à aucun accord sur les coûts, le Comité exécutif pourrait considérer le report de la proposition de projet. Aussi, le Comité exécutif pourrait considérer l'approbation d'un financement de 120 000 \$US pour l'élimination des CFC aux Fidji, sous réserve de la confirmation par le PNUE à la Réunion que les Fidji conviennent de procéder sur cette base, et que les décaissements seront suspendus en attendant l'approbation par le Secrétariat d'un programme de mise en œuvre qui sera préparé et soumis par le PNUE.

RECOMMANDATION

28. Le Comité exécutif pourrait considérer l'approbation du plan de gestion de l'élimination finale proposé pour les Fidji à la lumière des observations qui précèdent.
